

Mémoires de Louise Michel, écrits par elle-même

Louise Michel



F. Roy, libraire-éditeur, Paris, 1886

Exporté de Wikisource le 16 décembre 2021

MES PROCÈS

PREMIER PROCÈS

LA COMMUNE

COMPTE-RENDU DE LA *Gazette des tribunaux*.

VI^e CONSEIL DE GUERRE (séant à Versailles).

PRÉSIDENCE DE M. DELAPORTE, COLONEL DU 12^e CHASSEURS À
CHEVAL

Audience du 18 décembre 1871.

La Commune n'avait pas assez pour se défendre des hommes dévoués qui composaient la garde nationale, elle avait institué des compagnies d'enfants sous le nom de « Pupilles de la Commune » ; elle voulut organiser un bataillon d'amazones ; et, si ce corps ne fut pas constitué, on put voir cependant des femmes portant un costume militaire, plus ou moins fantaisiste, et la carabine sur l'épaule, précédant les bataillons qui se rendaient aux remparts.

Parmi celles qui paraissent avoir exercé une influence considérable dans certains quartiers, on remarquait Louise Michel, ex-institutrice aux Batignolles, qui ne cessa de montrer un dévouement sans bornes au gouvernement insurrectionnel.

Louise Michel a trente-six ans ; petite, brune, le front très développé, puis fuyant brusquement ; le nez et le bas du visage très proéminents ; ses traits révèlent une extrême dureté. Elle est entièrement vêtue de noir. Son exaltation est la même qu'aux premiers jours de sa captivité, et quand on l'amène devant le conseil, relevant brusquement son voile, elle regarde fixement ses juges.

M. le capitaine Dailly occupe le siège du Ministère public.

M^e Haussmann nommé d'office, assiste l'accusée, qui cependant a déclaré refuser le concours de tout avocat.

M. le greffier Duplan donne lecture du rapport suivant :

C'est en 1870, à l'occasion de la mort de Victor Noir, que Louise Michel commença à afficher ses idées révolutionnaires.

Institutrice obscure, presque sans élèves, il ne nous a pas été possible de savoir quelles étaient alors ses relations et la part à lui attribuer dans les événements précurseurs du monstrueux attentat qui a épouvanté notre malheureux pays.

Il est inutile, sans doute, de retracer en entier les incidents du 18 Mars, et comme point de départ de l'accusation, nous nous bornerons à préciser la part prise par Louise Michel dans le drame sanglant dont les buttes Montmartre et la rue des Rosiers furent le théâtre.

La complice de l'arrestation des infortunés généraux Lecomte et Clément Thomas craint de voir les deux victimes lui échapper. « Ne les lâchez pas ! » crie-t-elle de toutes ses forces aux misérables qui les entourent.

Et plus tard, lorsque le meurtre est accompli, en présence, pour ainsi dire, des cadavres mutilés, elle témoigne toute sa joie pour le sang versé et ose proclamer « que c'est bien fait » ; puis, radieuse et satisfaite de la bonne journée, elle se rend à Belleville et à la Villette, pour s'assurer « que ces quartiers sont restés armés ».

Le 19, elle rentre chez elle, après avoir pris la précaution de se dépouiller de l'uniforme fédéré qui peut la compromettre ; mais elle éprouve le besoin de causer un peu des événements avec sa concierge.

— Ah ! s'écrie-t-elle, si Clémenceau était arrivé quelques instants plus tôt rue des Rosiers, on n'aurait pas fusillé les généraux, parce qu'il s'y serait opposé, étant du côté des Versaillais.

Enfin « l'heure de l'avènement du peuple a sonné ». Paris, au pouvoir de l'étranger et des vauriens accourus de tous les coins du monde, proclame la Commune.

Secrétaire de la société dite de « Moralisation des ouvrières par le travail », Louise Michel organise le fameux Comité central de l'Union des femmes, ainsi que les comités de vigilance chargée de recruter les ambulanciers, et, au moment suprême, des travailleuses pour les barricades, peut-être même des incendiaires.

Une copie de manifeste trouvée à la mairie du X^e arrondissement indique le rôle joué par elle dans lesdits comités, aux derniers jours de la lutte. Nous reproduisons textuellement cet écrit.

« Au nom de la révolution sociale que nous acclamons, au nom de la revendication des droits du travail, de l'égalité et de la justice, l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés proteste de toutes ses forces comme l'indigne proclamation aux citoyennes, affichés avant-hier et émanant d'un groupe de réactionnaires

« Ladite proclamation porte que les femmes de Paris en appellent à la générosité de Versailles et demandent la paix à tout prix.

« Non, ce n'est pas la paix, mais bien la guerre à outrance que les travailleuses de Paris viennent réclamer.

« Aujourd'hui une conciliation serait une trahison. Ce serait renier toutes les aspirations ouvrières acclamant la rénovation sociale absolue, l'anéantissement de tous les rapports juridiques et sociaux existant actuellement, la suppression de tous les privilèges, de toutes les exploitations, la substitution du règne du travail à celui du capital, en un mot, l'affranchissement du travailleur par lui-même !

« Six mois de souffrances et de trahison pendant le siège, six semaines de luttes gigantesques contre les exploiters coalisés, les flots de sang versés pour la cause de la liberté, sont nos titres de gloire et de vengeance !

« La lutte actuelle ne peut avoir pour issue que le triomphe de la cause populaire... Paris ne reculera pas, car il porte le drapeau de l'avenir. L'heure suprême a sonné ! Place aux travailleurs ! Arrière leurs bourreaux ! Des actes ! de l'énergie !

« L'arbre de la liberté croît, arrosé par le sang de ses ennemis !...

« Toutes unies et résolues, grandies et éclairées par les souffrances que les crises sociales entraînent à leur suite, profondément convaincues que la Commune, représentant les principes internationaux et révolutionnaires des peuples, porte en elle les germes de la révolution sociale, les femmes de Paris prouveront à la France et au monde qu'elles aussi

sauront, au moment du danger suprême, aux barricades, sur les remparts de Paris, si la réaction forçait les portes, donner, comme leurs frères, leur sang et leur vie pour la défense et le triomphe de la Commune, c'est-à-dire du peuple ! Alors victorieux, à même de s'unir et de s'entendre sur leurs intérêts communs, travailleurs et travailleuses, tous solidaires par un dernier effort... » (Cette dernière phrase est restée inachevée.) Vive la République universelle ! Vive la Commune ! »

Cumulant tous les emplois, elle dirigeait une école, rue Oudot, 24. Là, du haut de sa chaire, elle professait, à ses rares loisirs, les doctrines de la libre pensée et faisait chanter à ses jeunes élèves les poésies tombées de sa plume, entre autres la chanson intitulée : *Les Vengeurs*.

Présidente du club de la Révolution, tenu à l'église Saint-Bernard, Louise Michel est responsable du vote rendu dans la séance du 18 mai (21 floréal an LXXIX), et, ayant pour but :

« La suppression de la magistrature, l'anéantissement des Codes, leur remplacement par une commission de justice ;

« La suppression des cultes, l'arrestation immédiate des prêtres, la vente de leurs biens et de ceux des fuyards et des traîtres qui ont soutenu les misérables de Versailles ;

« L'exécution d'un otage sérieux toutes les vingt-quatre heures, jusqu'à la mise en liberté et l'arrivée à Paris du

citoyen Blanqui, nommé membre de la Commune. »

Ce n'était point assez, cependant, pour cette âme ardente, comme veut bien la qualifier l'auteur d'une notice fantaisiste qui figure au dossier, de soulever la populace, d'applaudir à l'assassinat, de corrompre l'enfance, de prêcher une lutte fratricide, de pousser en un mot à tous les crimes, il fallait encore donner l'exemple et payer de sa personne !

Aussi la trouvons-nous à Issy, à Clamart et à Montmartre, combattant au premier rang, faisant le coup de feu ou ralliant les fuyards.

Le *Cri du peuple* l'atteste ainsi dans son numéro du 16 avril :

« La citoyenne Louise Michel, qui a combattu si vaillamment aux Moulineaux, a été blessée au fort d'Issy. »

Très heureusement pour elle, nous nous empressons de le reconnaître, l'héroïne de Jules Vallès était sortie de cette brillante affaire avec une simple entorse.

Quel est le mobile qui a poussé Louise Michel dans la voie fatale de la politique et de la révolution ?

C'est évidemment l'orgueil.

Fille illégitime élevée par charité, au lieu de remercier la Providence qui lui avait donné une instruction supérieure et les moyens de vivre heureuse avec sa mère, elle se laisse aller à son imagination exaltée, à son caractère irascible et, après avoir rompu avec ses bienfaiteurs, va courir l'aventure à Paris.

Le vent de la Révolution commence à souffler : Victor Noir vient de mourir.

C'est le moment d'entrer en scène ; mais le rôle de comparse répugne à Louise Michel ; son nom doit frapper l'attention publique et figurer en première ligne dans les proclamations et les réclames trompeuses.

Il ne nous reste plus qu'à donner la qualification légale aux actes commis par cette énergumène depuis le commencement de la crise épouvantable que la France vient de traverser jusqu'à la fin du combat impie auquel elle prit part au milieu des tombes du cimetière Montmartre.

Elle a assisté, avec connaissance, les auteurs de l'arrestation des généraux Lecomte et Clément Thomas dans les faits qui l'ont consommée, et cette arrestation a été suivie de tortures corporelles et de la mort de ces deux infortunés.

Intimement liée avec les membres de la Commune, elle connaissait d'avance tous leurs plans. Elle les a aidés de toutes ses forces, de toute sa volonté ; bien plus, elle les a assistés et souvent elle les a dépassés. Elle leur a offert de se rendre à Versailles et d'assassiner le président de la

République, afin de terrifier l'Assemblée et, selon elle, de faire cesser la lutte.

Elle est aussi coupable que « Ferré le fier républicain », qu'elle défend d'une façon si étrange, et dont la tête, pour nous servir de son expression, « est un défi jeté aux consciences et la réponse une révolution. »

Elle a excité les passions de la foule, prêché la guerre sans merci ni trêve et, louve avide de sang, elle a provoqué la mort des otages par ses machinations infernales.

En conséquence, notre avis est qu'il y a lieu de mettre Louise Michel en jugement pour :

- 1^o Attentat ayant pour but de changer le gouvernement ;
- 2^o Attentat ayant pour but d'exciter la guerre civile en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres ;
- 3^o Pour avoir, dans un mouvement insurrectionnel, porté des armes apparentes et un uniforme militaire, et fait usage de ces armes ;
- 4^o Faux en écriture privée par supposition de personnes ;
- 5^o Usage d'une pièce fausse ;
- 6^o Complicité par provocation et machination d'assassinat des personnes retenues soi-disant comme otages par la Commune ;
- 7^o Complicité d'arrestations illégales, suivies de tortures corporelles et de mort, en assistant avec connaissance les

auteurs de l'action dans les faits qui l'ont consommée ;

Crimes prévus par les articles 87, 91, 150, 151, 59, 60, 302, 341, 344 du code pénal et de la loi du 26 mai 1834.

INTERROGATOIRE DE L'ACCUSÉE.

M. le président : Vous avez entendu les faits dont on vous accuse ; qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

L'accusée : Je ne veux pas me défendre, je ne veux pas être défendue ; j'appartiens tout entière à la révolution sociale et je déclare accepter la responsabilité de tous mes actes. Je l'accepte tout entière et sans restriction. Vous me reprochez d'avoir participé à l'assassinat des généraux ? À cela, je répondrai oui, si me j'étais trouvée à Montmartre quand ils ont voulu faire tirer sur le peuple ; je n'aurais pas hésité à faire tirer moi-même sur ceux qui donnaient des ordres semblables ; mais lorsqu'ils ont été prisonniers, je ne comprends pas qu'on les ait fusillés et je regarde cet acte comme une insigne lâcheté !

Quant à l'incendie de Paris, oui, j'y ai participé. Je voulais opposer une barrière de flammes aux envahisseurs de Versailles. Je n'ai pas de complices pour ce fait, j'ai agi d'après mon propre mouvement.

On me dit aussi que je suis complice de la Commune ! Assurément oui, puisque la Commune voulait avant tout la révolution sociale, et que la révolution sociale est le plus cher de mes vœux ; bien plus, je me fais honneur d'être l'un

des promoteurs de la Commune qui n'est d'ailleurs pour rien, pour rien, qu'on le sache bien, dans les assassinats et les incendies : moi qui ai assisté à toutes les séances de l'Hôtel de Ville, je déclare que jamais il n'y a été question d'assassinat ou d'incendie. Voulez-vous connaître les vrais coupables ? Ce sont les gens de la police, et plus tard, peut-être, la lumière se fera sur tous ces événements dont on trouve aujourd'hui tout naturel de rendre responsables tous les partisans de la révolution sociale.

Un jour, je proposai à Ferré d'envahir l'Assemblée ; je voulais deux victimes, M. Thiers et moi, car j'avais fait le sacrifice de ma vie, et j'étais décidée à le frapper.

M. le président : Dans une proclamation, vous avez dit qu'on devait, tous les vingt-quatre heures, fusiller un otage ?

R. Non, j'ai seulement voulu menacer. Mais pourquoi me défendrais-je ? Je vous l'ai déjà déclaré, je me refuse à le faire. Vous êtes des hommes qui allez me juger ; vous êtes devant moi à visage découvert ; vous êtes des hommes, et moi je ne suis qu'une femme, et pourtant je vous regarde en face. Je sais bien que tout ce que je pourrai vous dire ne changera en rien votre sentence. Donc un seul et dernier mot avant de m'asseoir. Nous n'avons jamais voulu que le triomphe des grands principes de la Révolution ; je le jure par nos martyrs tombés sur le champ de Satory, par nos martyrs que j'acclame encore ici hautement, et qui un jour trouveront bien un vengeur.

Encore une fois, je vous appartiens ; faites de moi ce qu'il vous plaira. Prenez ma vie si vous la voulez ; je ne suis pas femme à vous la disputer un seul instant.

M. le président : Vous déclarez ne pas avoir approuvé l'assassinat des généraux, et cependant on raconte que, quand on vous l'a appris, vous vous êtes écriée : « On les a fusillés, c'est bien fait. » — R. Oui, j'ai dit cela, je l'avoue. (Je me rappelle même que c'était en présence des citoyens Le Moussu et Ferré.)

D. Vous approuviez donc l'assassinat ? — R. Permettez, cela n'en était pas une preuve ; les paroles que j'ai prononcées avaient pour but de ne pas arrêter l'élan révolutionnaire.

D. Vous écriviez aussi dans les journaux ; dans le *Cri du peuple*, par exemple ? — R. Oui, je ne m'en cache pas.

D. Ces journaux demandaient chaque jour la confiscation des biens du clergé et autres mesures révolutionnaires semblables. Telles étaient donc vos opinions ? — R. En effet ; mais remarquez bien que nous n'avons jamais voulu prendre ces biens pour nous ; nous ne songions qu'à les donner au peuple pour le bien-être.

D. Vous avez demandé la suppression de la magistrature ? — R. C'est que j'avais toujours devant les yeux les exemples de ses erreurs. Je me rappelais l'affaire Lesurques et tant d'autres.

D. Vous reconnaissez avoir voulu assassiner M. Thiers ? — R. Parfaitement... Je l'ai déjà dit et je le répète.

D. Il paraît que vous portiez divers costumes sous la Commune ? — R. J'étais vêtue comme d'habitude ; je n'ajoutai qu'une ceinture rouge sur mes vêtements.

D. N'avez-vous pas porté plusieurs fois un costume d'homme ? — Une seule fois : c'était le 18 Mars ; je m'habillai en garde national, pour ne pas attirer les regards.

Peu de témoins ont été assignés, les faits reprochés à Louise Michel n'étant pas discutés par elle.

On entend d'abord la *femme Poulain*, marchande.

M. le président : Vous connaissez l'accusée ? Vous savez quelles étaient ses idées politiques ? — R. Oui, monsieur le président, et elle ne s'en cachait pas. Très exaltée, on ne voyait qu'elle dans les clubs ; elle écrivait aussi dans les journaux.

D. Vous l'avez entendue dire à propos de l'assassinat des généraux : « C'est bien fait ! » — R. Oui, monsieur le président.

Louise Michel : Mais j'ai avoué le fait, c'est inutile que des témoins viennent le certifier.

Femme Botin, peintre.

M. le président : Louise Michel n'a-t-elle pas dénoncé un de vos frères pour le forcer à servir dans la garde nationale ? — R. Oui, monsieur le président.

Louise Michel : Le témoin avait un frère, je le croyais brave et je voulais qu'il servît la Commune.

M. le président (au témoin) : Vous avez vu l'accusée un jour dans une voiture se promenant au milieu des gardes et leur faisant des saluts de reine, selon votre expression ? — R. Oui, monsieur le président.

Louise Michel : Mais cela ne peut pas être vrai, car je ne pouvais vouloir imiter ces reines dont on parle et que je voudrais toutes voir décapitées comme Marie-Antoinette. La vérité est que j'étais tout simplement montée en voiture parce que je souffrais d'une entorse qui était la suite d'une chute faite à Issy.

La femme Pompon, concierge, répète tout ce qui se racontait sur le compte de l'accusée. On la connaissait comme très exaltée.

Cécile Denéziat, sans profession, connaissait beaucoup l'accusée.

M. le président : L'avez-vous vue habillée en garde national ? — R. Oui, une fois, vers le 17 mars.

D. Portait-elle une carabine ? — R. Je l'ai dit, mais je ne me rappelle pas bien ce fait.

D. Vous l'avez vue se promenant en voiture, au milieu des gardes nationaux ? — R. Oui, monsieur le président, mais je ne me rappelle pas exactement les détails de ce fait.

D. Vous avez aussi déjà dit que vous pensiez qu'elle s'était trouvée au premier rang quand on avait assassiné les

généraux Clément Thomas et Lecomte ? — R. Je ne faisais que répéter ce qu'on avait dit autour de moi.

M. le capitaine Dailly prend la parole. Il demande au conseil de retrancher de la société l'accusée, qui est pour elle un danger continu. Il abandonne l'accusation sur tous les chefs, excepté sur celui de port d'armes apparentes ou cachées dans un mouvement insurrectionnel.

M^e Haussmann, à qui la parole est ensuite donnée, déclare que devant la volonté formelle de l'accusée de ne pas être défendue, il s'en rapporte simplement à la sagesse du conseil.

M. le président : Accusée, avez-vous quelque chose à dire pour votre défense ?

Louise Michel : Ce que je réclame de vous, qui vous affirmez conseil de guerre, qui vous donnez comme mes juges, qui ne vous cachez pas comme la commission des grâces, de vous qui êtes des militaires et qui jugez à la face de tous, c'est le champ de Satory, où sont déjà tombés nos frères.

Il faut me retrancher de la société ; on vous dit de le faire ; eh bien ! le commissaire de la République a raison. Puisqu'il semble que tout cœur qui bat pour la liberté n'a droit qu'à un peu de plomb, j'en réclame une part, moi ! Si vous me laissez vivre, je ne cesserai de crier vengeance, et

je dénoncerai à la vengeance de mes frères les assassins de la commission des grâces...

M. le président : Je ne puis vous laisser la parole si vous continuez sur ce ton.

Louise Michel : J'ai fini... Si vous n'êtes pas des lâches, tuez-moi...

Après ces paroles, qui ont causé une profonde émotion dans l'auditoire, le conseil se retire pour délibérer. Au bout de quelques instants, il rentre en séance, et, aux termes du verdict, Louise Michel est à l'unanimité condamnée à la déportation dans une enceinte fortifiée.

On ramène l'accusée et on lui donne connaissance du jugement. Quand le greffier lui dit qu'elle a vingt-quatre heures pour se pourvoir en révision : « Non ! s'écrie-t-elle, il n'y a point d'appel ; mais je préférerais la mort ! »

OBSERVATIONS

Je me bornerai à relever quelques erreurs :

1^o Je n'ai pas été élevée par charité, mais par les grands-parents qui ont trouvé juste de le faire.

J'ai quitté Vroncourt après leur mort seulement, et pour me préparer à mon diplôme d'institutrice ; je croyais ainsi pouvoir être utile à ma mère.

2° Le chiffre de mes élèves à Montmartre était de cent cinquante. Ce qui a été constaté par la mairie au temps du siège.

3° Peut-être n'est-il pas inutile de dire que contrairement à la description de ma personne faite au commencement du compte rendu de la *Gazette des tribunaux*, je suis plutôt grande que petite ; il est bon, par le temps où nous vivons, de ne passer que pour soi-même.

À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](#)^[1]. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](#)^[2] ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](#)^[3].

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](#)^[4].

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- Camelinat
- Acélan
- Wuyouyuan
- Sapcal22
- Yann
- Cantons-de-l'Est
- Coyau
- Hsarrazin
- FitzSai
- Pyb
- Havang(nl)
- Piero~frwikisource
- Lepticed7
- Reptilien.19831209BE1

-
1. [↑ http://fr.wikisource.org](http://fr.wikisource.org)
 2. [↑ http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)
 3. [↑ http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)
 4. [↑ http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)